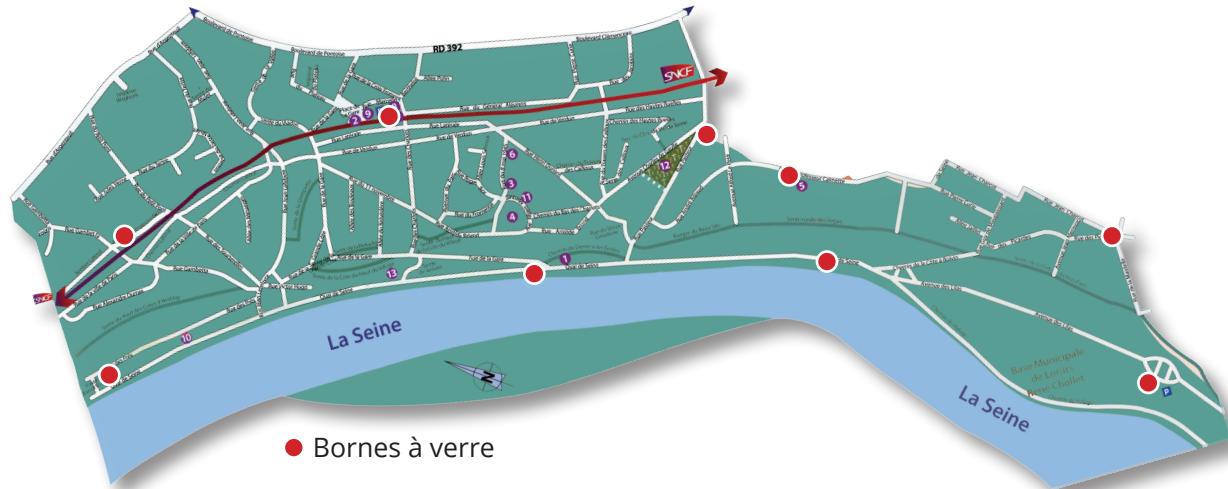


2026 JOURS DE COLLECTE DES BACS

LA FRETTE-SUR-SEINE



Déchets ménagers

Bacs à couvercle gris ou vert foncé

Tout ce qui ne se tri pas EN SAC FERMÉ

Par exemple : déchets d'hygiène, objets en plastique, vaisselle cassée, etc.



Encombrants

sur le trottoir, sans bac
Objets volumineux < 1,5m³, <80kg et < 1,60m de long

Les gravats, les pneus, les équipements électriques et les déchets ménagers spéciaux ne sont pas collectés.

Azur
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

2, rue du Chemin Vert
95100 ARGENTEUIL
Tél. 01 34 11 70 31
syndicat-azur.fr



Emballages et papiers

Bacs à couvercle jaune ou bleu
Tous les emballages et tous les papiers EN VRAC ET SANS SAC



Déchets végétaux



Bacs à couvercle vert
Les déchets de jardin EN VRAC ET SANS SAC

- Sont aussi collectés :
 - les fagots (<1,20m)
 - les sacs papier
 - les bacs sans couvercle



DÉCHETERIE

4 rue du Chemin vert à Argenteuil

Ouverte du lundi au dimanche
(sauf 1^{er} jan., 1^{er} mai, 25 déc.)

1^{er} oct.- 31 mai : 9 h à 18 h

1^{er} juin - 30 sept. : 9 h à 20 h

Tél. 01 30 25 23 15

Accès libre réservé aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et une pièce d'identité.

Voir toutes les conditions d'accès sur syndicat-azur.fr

JOURS DE COLLECTE

JOUR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATIN A sortir la veille à partir de 20h					
APRÈS-MIDI A sortir le matin avant 13h Végétaux : du 3 mars au 8 décembre					

Collecte encombrants :
Premier mardi des mois impairs
A sortir la veille à partir de 20h

- 6 janvier
- 5 mai
- 1^{er} septembre
- 3 mars
- 7 juillet
- 3 novembre

EXCEPTIONS VOIES ETROITES

Rue André Ribaud, Rue Alfred Lepetit, Rue du plateau, Impasse du plateau, Rue des près

JOUR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATIN A sortir la veille à partir de 20h					
APRÈS-MIDI A sortir le matin avant 13h Végétaux : du 2 mars au 7 décembre					

Collecte encombrants :
Dernier mardi des mois impairs
A sortir la veille à partir de 20h

- 27 janvier
- 26 mai
- 29 septembre
- 31 mars
- 28 juillet
- 24 novembre

Retrouvez toutes les consignes de tri et le règlement externe de collecte sur syndicat-azur.fr

Les dépôts sauvages sont strictement interdits et passibles d'amendes.